



L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-deux avril de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. DE SMET Jean-Jacques, Maire.

Présents : M. ARES Pascal Mme BISTER Lidwine, Mme DENONIN Marie-Pierre, M. DE SMET Jean-Jacques, M. DORSEMAINE Alain, Mme MOULOUNGUI BIGNEGNIÉ Persis

Absents : M. LOUAULT Vincent donne pouvoir à M. ARES Pascal
M. CHRISTOPHE Jérémy, Mme LATOUR Anita, M. THIBAUT Charly.

CONVOCATION :

Date convocation : 22/04/2025
Affichée le : 22/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	10
Présents	6
Votant	7

Mme DENONIN Marie-Pierre a été désignée secrétaire de séance.

INSTALLATION VIDEO PROTECTION AUTOUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose que la présente proposition de délibération a pour objet d'acter le principe d'installation de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique dans le centre bourg visant à sécuriser les bâtiments publics.

Un dispositif comprenant un serveur et 7 caméras permettant d'enregistrer et de stocker des images ainsi que de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires sera mis en place. Le dispositif de visionnage en direct des images sera installé en mairie dans un local dédié. Enfin, l'installation d'un système de vidéo-protection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéo-protection.

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L223-1 à L 223-9, L251-1 à L 255-1 et les articles R 251-1 à R253-4 qui précisent les conditions de mise en oeuvre de la vidéoprotection,
Vu l'audit fait par la gendarmerie national sur la commune de Cigogné,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de la mise en oeuvre d'un système de vidéo-protection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal
- **DECIDE**, de retenir l'installation du dispositif de vidéo-protection de l'entreprise DIXYS situé à Poulaines (36210) pour un montant de 13116€ TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents et conventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait en mairie de Cigogné
Le 5 mai 2025

La Secrétaire de séance



Le Maire,
Jean-Jacques De Smet